

DELIBERATION N° 2011/09-04 – BUDGET GENERAL – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2011

Rapporteur : Monsieur LAMY

Le Budget Primitif 2011 de la Ville de Ludres a été adopté par le Conseil Municipal dans sa délibération n°2011/04-04 du 4 avril 2011. Il retrace les prévisions en recettes et en dépenses pour l'exercice considéré.

Conformément à l'article L1612-11 du code général des collectivités territoriales, le budget peut être amendé en cours d'année par d'autres documents budgétaires.

En effet, il est nécessaire d'ajuster les crédits dans certains chapitres (fonctionnement et investissement) en recettes et en dépenses, d'intégrer les restes à réaliser 2010 de la section d'investissement, et les résultats de l'année 2010.

L'ensemble des écritures figure dans le document budgétaire joint à la présente délibération.

La lecture du budget supplémentaire fait apparaître les chiffres suivants :

	Dépenses	Recettes
<u>Fonctionnement</u>		
Réelles	85 260,00 €	108 300,00 €
Ordres	23 850,00 €	810,00 €
Total fonctionnement	109 110,00 €	109 110,00 €
<u>Investissement</u>		
Réelles	1 434 661,68 €	223 075,14 €
Ordres	810,00 €	23 850,00 €
Reports de crédits exercice 2010	439 394,74 €	57 998,00 €
Reprise du résultat d'investissement 2010	0,00 €	1 569 943,28 €
Total investissement	1 874 866,42 €	1 874 866,42 €
<u>Budget supplémentaire</u>		
Réelles	1 519 921,68 €	331 375,14 €
Ordres	24 660,00 €	24 660,00 €
Reports de crédits exercice 2010	439 394,74 €	57 998,00 €
Reprise des résultats 2010	0,00 €	1 569 943,28 €
Total global	1 983 976,42 €	1 983 976,42 €

Ce budget supplémentaire est présenté en équilibre dans chaque section et globalement. Après intégration de ce budget supplémentaire, l'équilibre du budget se fixerait de la manière suivante :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	6 230 770,00 €	6 230 770,00 €
Investissement	2 897 162,42 €	2 897 162,42 €
Budget total	9 127 932,42 €	9 127 932,42 €

Pour information, l'affectation des résultats 2010 de la section de fonctionnement a été adoptée par le Conseil Municipal dans la délibération n°2011/06-03 du 27 juin 2011.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide par 19 voix pour et 9 abstentions (Groupe Ludres Autrement et Pour Tous et Groupe Ludres Ensemble) :

- d'adopter le Budget Supplémentaire 2011.